



COMMUNE DE CESTAS

Exercice 2017

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles

Tél : 06 28 77 16 49
email : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	5
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
IV - LA STATION D'ÉPURATION.....	6
IV.1 - DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	6
IV.2 - RÉSULTATS DES MESURES SUR LA STATION.....	7
IV.2.1 - Les flux de pollution entrants.....	7
IV.2.2 - Les charges hydraulique.....	7
IV.2.3 - Les performances de l'épuration – valeurs en sortie.....	8
IV.3 - LA FILIÈRE BOUES ET LES SOUS-PRODUITS.....	8
V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	9
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	9
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	9
VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES.....	10
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	10
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	10
VII.1.1 - Préambule.....	10
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	10
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	11
VII.1.4 - Les taxes.....	11
VII.1.5 - Récapitulatif.....	11
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	13
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	13
VII.2.2 - Compte administratif.....	13
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	14
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	14
Annexe	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance.....	16
A2 – Informations Agence de l'Eau sur redevance.....	20

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

La commune de Cestas se situe au Sud de l'agglomération Bordelaise, entre la RD125 (Bordeaux Arcachon) et la RD1010 (Bordeaux Bayonne).



Elle se caractérise par un habitat principalement sous forme de lotissements de maisons individuelles réparti en 4 secteurs : au nord le secteur de Gazinet, en limite de Pessac, à l'ouest le secteur de Pierroton avec des entreprises et des industries, au centre, le Bourg de Cestas et le secteur de Réjouit.

La population desservie par le réseau d'eau potable en 2017 est de 16 892 habitants (INSEE 2015) répartie en 7 891 abonnés. La commune de Cestas dessert aussi des habitations situées sur la commune voisine de Pessac.

Pour les 7 431 abonnés du service de l'assainissement collectif, on peut estimer que 15 902 habitants sont raccordés, soit 94 % de la population.

Le service du SPANC dénombre 294 habitations non raccordées au réseau collectif.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

La commune de Cestas a délégué la gestion de l'ensemble du Service Public de l'Assainissement Collectif à la Société VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux par un contrat d'affermage qui a débuté le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 12 ans et se terminera le 31 décembre 2027

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

Une répartition
des tâches
entre le
gestionnaire et
la collectivité

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Etablissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et interventions pour les pannes; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations; Gestion des boues des stations; Intervention pour désobstruer le réseau.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages Des branchements Des installations de traitement hors génie civil
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans Campagne de recherche des eaux parasites Participation à l'élaboration des programmes d'investissement Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation; Déplacement des conduites
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil Des canalisations et ouvrages accessoires

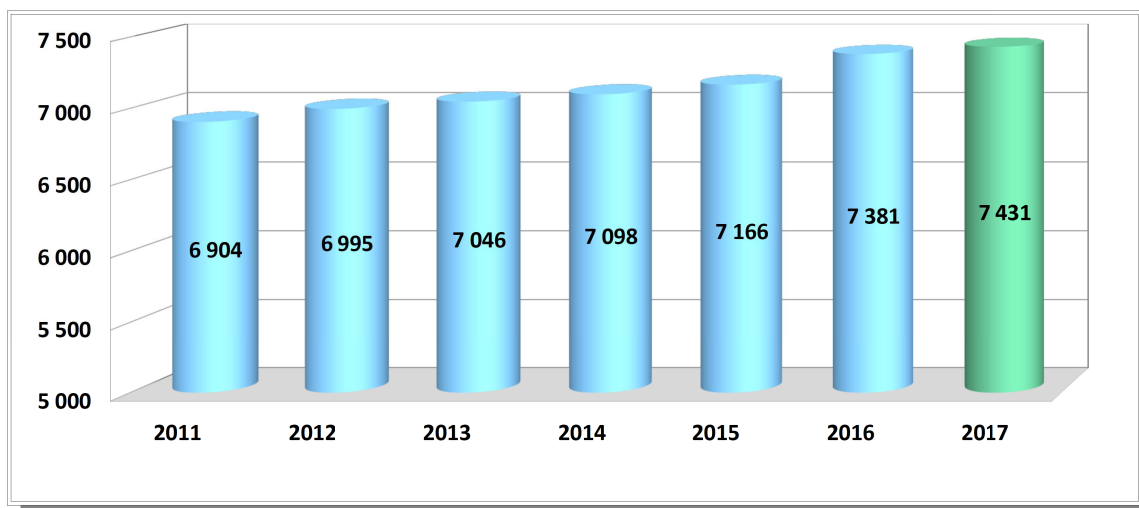
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

Sur la population totale de 16 892 habitants, environ 15 900 habitants représentant 7 431 abonnés (7 381 en 2016) sont raccordés au réseau de collecte, soit environ 94 % de la population. Le service reçoit aussi les effluents provenant du secteur de Toctoucau sur la commune de Pessac (Bordeaux Métropole).

Par rapport à 2016, on constate une augmentation de 0,7% du nombre d'abonnés soit 50 nouveaux abonnés. Ce chiffre est 4 fois plus faible qu'en 2016

L'évolution du nombre d'abonnés est la suivante :



Accueil du public

Centre de Cestas
– Place Haltza du
lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00
☎ 05 61 80 09 02

Service urgence
☎ 0 810 003 385
(24 h / 24)

Site internet :
www.service-client.veolieau.fr

Une
augmentation
de 0,6% du
nombre
d'abonnés
pour un total
de 7 431

II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a fait réaliser en 2004 un schéma d'assainissement.

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant indique que 3 industriels font l'objet d'une convention spécifique de raccordement en raison de la qualité des effluents qu'ils produisent et que 5 autres n'ont qu'une autorisation de déversement (effluents de type non industriel) :

Nom	Activité	Date autorisation	Date convention
Entreprise PIQUET	Conserves de viandes	Avril 1998	Avril 1998
Langlois chimie	Produits chimiques	1995	1995
Stricker Spine SAS	Matériels médicaux	04/06/04	23/06/06
SCI Parcolog	Entreposage	09/04/10	/
SAS Carrefour	Stockage-logistique	28/10/14	/
Entreprise Paprec	Logistique – déchets entreprise	02/12/14	/
Logistique France SAS	Logistique	18/11/14	/
Rachel Photos	Studio photographique	12/02/15	/

Ces industriels disposent de pré-traitements pour envoyer dans le réseau des effluents compatibles avec la station d'épuration.

II.3.4 - Autres utilisateurs du service -Dépotage de matières de vidange

Les stations ne sont pas équipées pour recevoir des matières de vidange.

La station traite aussi des effluents provenant du secteur de Toctoucau sur la commune de Pessac selon la convention en vigueur.

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE**III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU**

Le réseau de collecte comporte :

- ❖ Une station d'épuration d'une capacité de 21 000 eq.hab
- ❖ 58 postes de refoulement dont 12 équipés de trop plein, et 25,2 km de canalisations de refoulement.
- ❖ 205 km de réseau dont 113 km de réseaux eaux usées et 93 km de réseaux eaux pluviales
- ❖ 4 505 regards et 1 536 grilles-avaloirs
- ❖ 6 960 branchements soit 51 de plus qu'en 2016 (6 909 branchements)

le réseau s'est étendu par incorporation de nouveau lotissements et quelques branchements individuels.

Il n'est pas recensé de déversoirs d'orage sauf en tête de station d'épuration et 11 trop pleins de poste. La collectivité a fait équiper en 2016 ces déversoirs de mesures de débordements, pour respecter la nouvelle réglementation et mieux connaître les conditions de déversement. Ceci se traduit par un **indice de connaissance des rejets au milieu naturel de 110 sur 120** alors qu'il n'était que de 30/120 en 2015.

Les mesures en 2017 montrent que pour une pluviométrie globale de 713 mm/an, 6 déversoirs seulement ont eu un déversement : dont les 4les plus significatifs sont :

• Poste Cassini Peyre : 3 046 m ³	• Poste Bouzet : 70 m ³
• Poste Fourcq : 163 m ³	• PosteZA Auguste : 15 m ³

Au total, ces déversements ont représentés 3 297 m³, soit 0,3 % des eaux arrivant à la station.

III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

Le délégataire signale 14 secteurs qui nécessitent de réaliser un curage plus de 2 fois par an, ce qui conduit à un **taux de curage fréquent de 9,45 pour 100 km de réseau** (9,38 en 2016).

Un réseau de 230,5 km de canalisations dont 113 km de réseau gravitaire et 25 km de refoulement avec 58 postes de refoulement

Une amélioration des mesures des rejets par les déversoirs montrant de faibles déversements

Les secteurs concernés sont :

- Allée des Grépins
- Place du Chanoine Patry
- Chemin de la Garenne à Pierroton
- Allée Camelinat
- Chemin de Peyre
- Chemin de Seguin – route de Fourc
- Avenue Toctoucau
- Avenue de l'Amasse
- Rue Champ Rollet
- Chemin de Combelonge
- Allée des Noisetiers
- Chemin Lou Licot
- Avenue Maréchal de Lattre de Tassiny

Afin de répondre aux nécessités d'exploitation de ces points noirs, ces secteurs font l'objet, dans le cadre du nouveau contrat de DSP, d'une surveillance et d'un entretien renforcé dont notamment :

- La localisation (lieu, longueur, date) des curages fréquents, des zones ayant fait l'objet d'un curage en précisant si le curage est préventif ou de désobstruction, d'un passage caméra, de test à la fumée
- L'instrumentation de certains « points de curage fréquent » par des capteurs de hauteur ou détecteurs de surverse générant des alertes par SMS

L'exploitant a réalisé les curages préventifs et les désobstructions suivantes :

Année	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Curage préventif						
Valeur (en m)	9 694	8 045	13 070	4 321	4 132	39 262
Evolution		-17,01%	62,46%	-46,29%	-4,37%	
Taux de curage	8,47%	7,03%	11,41%	3,77%	3,61%	
Curage curatif						
Valeur (en m)	5 495	5 541	2 300	4 935	13 910	32 181
Evolution		0,8%	-58,5%	-10,9%	504,8%	
Désobstruction						
Réseau	97	90	77	76	135	
Branchements	87	71	93	50	49	
Inspections						
Passage caméra (en m)	394	744	1 357	1 050	2 899	6 444
Tests à la fumée (en m)		9 794	0	0	0	9 794

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Le rapport du délégataire ne fait pas état de problème liés à des rejets d'origine non domestique.

IV - LA STATION D'ÉPURATION

IV.1 - DESCRIPTION GÉNÉRALE

Cette station mise en service en 1978 avec une capacité de 21 000 eq/hab, soit 3 150 m³/j et 1 260 kg/DBO5/jour fonctionne sur le principe des boues activées.

La filière comporte :

- ◆ Un relevage de tête avec 3 pompes à vitesse variable
- ◆ Un by-pass équipé d'un débitmètre qui sert en cas de débit arrivant trop important
- ◆ Des prétraitements dont le traitement des graisses
- ◆ Un bassin tampon pour réguler le flux hydraulique avec un second trop plein
- ◆ Un bassin d'anoxie pour traiter l'azote
- ◆ Une série de bassin d'aération
- ◆ Un clarificateur avec un rejet gravitaire vers l'Eau Bourde
- ◆ Une filière boues avec un silo et une déshydratation par une centrifugeuse. Les boues sont envoyées en compostage.
- ◆ Des équipements d'auto-contrôle

La station dispose d'une autorisation de rejet en date du 26 avril 2011 (mesures des micro-polluants). Un nouvel arrêté de modification des normes de rejet sur le phosphore et des mesures complémentaires sur le milieu naturel.

IV.2 - RÉSULTATS DES MESURES SUR LA STATION

IV.2.1 - Les flux de pollution entrants

Cette station a fait l'objet en 2017 de 23 bilans d'autocontrôle par le délégataire (12 sur certains paramètres) et d'une visite de la société IRH chargée du contrôle de l'auto-contrôle. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Valeurs mesurées		Evolution	Taux moyen de saturation
		2016	2017		
Equivalent habitants	21 000	12 129	13 524	11,5%	64,4%
Volume (m3/j)	3 150	3 649	2 944	-19,3%	93,5%
DBO5 (kg/j)	1 260	572	598	4,5%	47,5%
DCO (kg/j)	2 520	1 815	2 104	15,9%	83,5%
MES (kg/j)	1 417	821	915	11,4%	64,6%
Azote (kg/j)	315	218,8	232,0	6,0%	73,7%
Phosphore (kg/j)	84	26,5	29,5	11,3%	35,1%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Il est constaté une baisse de la quantité d'eau reçue par la station mais une augmentation des charges entrantes par rapport à 2016.

Un des bilans n'est pas pris en compte car les valeurs sont aberrantes.

La société IRH a conclu à la totale conformité de l'auto-contrôle.

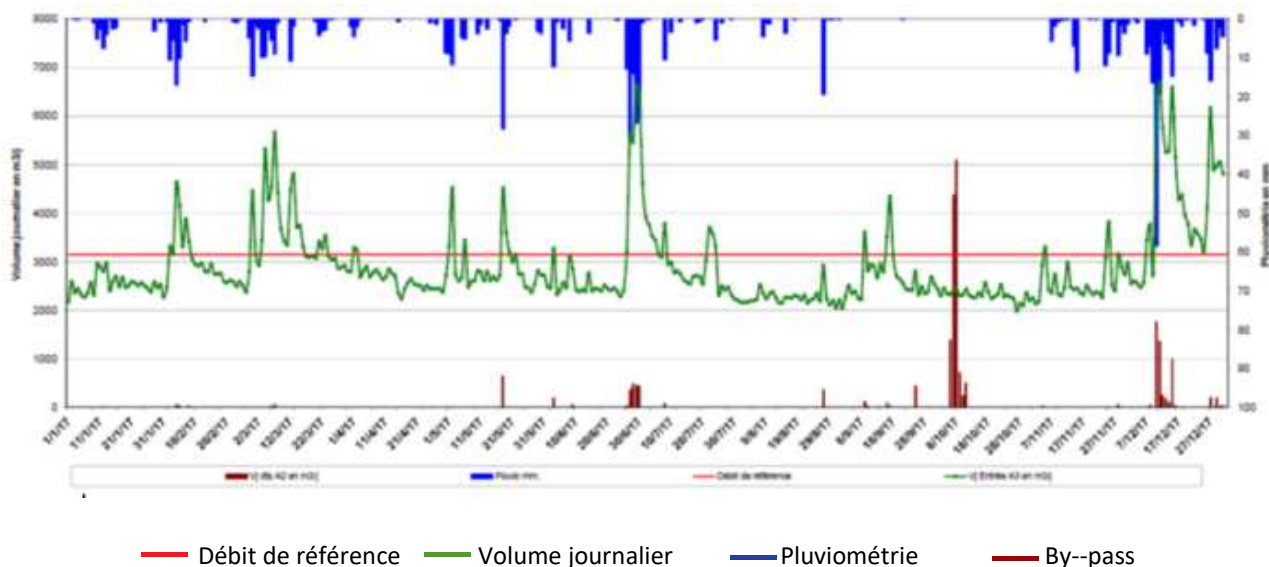
IV.2.2 - Les charges hydraulique

En 2017, le suivi du débitmètre d'entrée montre des variations du débit entrant importantes selon les conditions météorologiques.

Les mesures en continue donnent les informations suivantes :

- la station a reçu sur l'année 1 077 452 m³ en tête de station (1 331 585 m³ en 2016). Elle dépasse parfois son débit de référence.
- le by-pass de tête a déversé 21 783 m³ (29 000 m³ en 2016), soit 2,0 % du volume total arrivant à la station. Le by-pass interne a déversé 64 696 m³ (220 554 m³ en 2016) d'eaux pré-traitées, soit 6 % du volume reçu. Les by-pass sont nettement moins importants qu'en 2016.
- Notre délégataire poursuit activement la recherche des eaux parasites.

Les mesures en continu du débit ont montré des dépassements liés principalement à la pluviométrie avec des rejets par les by-pass. Le graphique suivant, issu des données de l'exploitant, montre clairement l'impact de la pluviométrie.



Une station avec un taux de saturation de l'ordre de 64,5 % sur les charges entrantes

Des arrivées d'eaux parasites mais des rendements corrects lors des bilans

IV.2.3 - Les performances de l'épuration – valeurs en sortie

Sur les 23 (DCO et MES) ou 12 mesures (autres paramètres) retenues, les résultats en sortie sont les suivants :

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet		Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Normatif	Moyen 2016	Moyen 2017	
Volume	3 150,0 m3/j	2 943,0 m3/j	/		/	/
DBO5	25,0 mg/l	4,1 mg/l	80%	97,5%	98,7%	100%
DCO	90,0 mg/l	73,9 mg/l	75%	81%	91,5%	100%
MES	35,0 mg/l	20,6 mg/l	90%	85,1%	94,2%	100%
NTK	10,0 mg/l	10,4 mg/l	/	79,8%	86,8%	100%
Pt	8,0 mg/l	4,0 mg/l	/	42,9%	62,9%	100%

De bons rendements d'épuration qui s'améliorent par rapport à 2016

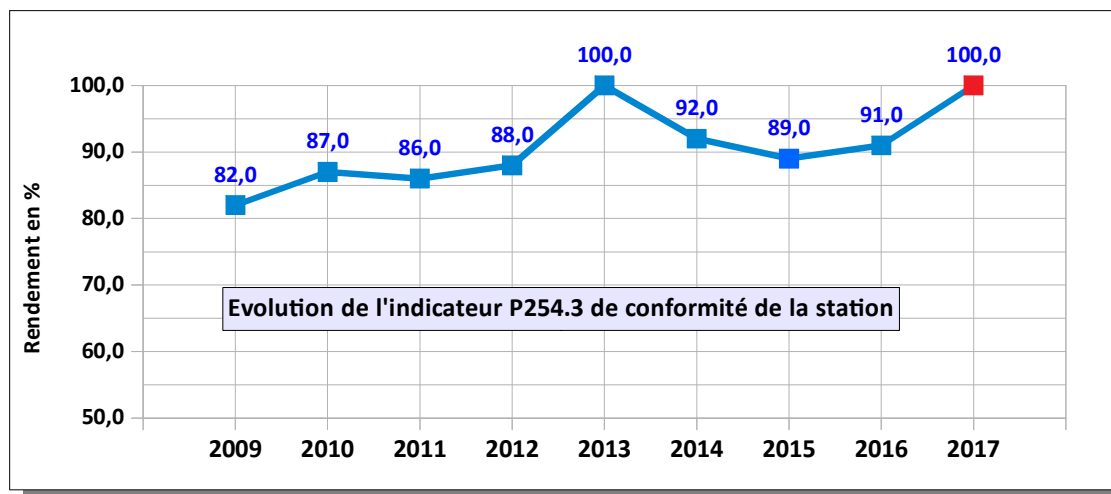
La conformité n'est mesurée que sur les bilans dans le domaine nominal de la station, à savoir 17 bilans sur 23 en 2017.

Depuis avril 2017, le nouvel arrêté de rejet monte le rendement en DCO à 80 % au lieu de 75 %, et diminue la concentration en sortie à 5 mg/l au lieu de 10 pour le phosphore. Il exige aussi des mesures complémentaires sur le milieu naturel.

On constate donc de très bons rendements et un respect des normes de rejet sur tous les bilans dans le domaine de validité. En aucun cas les bilans montrent des valeurs rédhitoires par rapport à l'autorisation de rejet.

Ainsi, l'index P254.3 du taux de conformité des stations est de 100 % en 2017 contre 91 % en 2016. Ce paramètre évolue comme suit :

Une conformité délivrée par la Police de l'Eau et un autocontrôle correct réalisé par l'exploitant



La police de l'Eau demande une amélioration des conditions de collecte pour réduire les entrées d'eau parasites météoriques et de traiter le phosphore sur la station.

L'étude de la société IRH montre que les mesures d'auto-contrôle réalisées par l'exploitant sont conformes et qu'il n'y a pas de problèmes sur les mesures de débits et de pollution.

IV.3 - LA FILIÈRE BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation puis envoi des boues sur un centre de compostage. En raison du nouveau contrat, le délégataire a réalisé d'importants travaux d'amélioration de cette filière par la mise en place début 2017 d'une centrifugation.

On constate dans le tableau suivant que la quantité de boues sortie et surtout le taux de siccité ont favorablement progressé avec cette nouvelle installation.

Les sables et refus de dégrillage, ainsi que les graisses issues du curage des postes de refoulement et du réseau sont envoyés en centre de stockages ou en compostage.

Une filière boues par déshydratation puis compostage. L'élimination de 250,2 T de matières sèches en 2017, en progression

100 % de conformité de la filière

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boues								
Tonnes de MS	255,2	246,5	191,7	220,7	237,8	224,1	250,2	232,3
Siccité	13,0%	12,0%	13,0%	14,0%	13,8%	10,4%	16,7%	13,3%
Volume (m³/an)	1 958	2 005	1 483	1 573	1 719	2 156	1 496	1 770
Destination								
Compostage	99,5%	100%	100%	100%	99,9%	98,5%	100,0%	99,7%
Autres	0,5%	0,3%	0,0%	0,0%	0,1%	1,5%	0,0%	0,3%
Conformité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Autres sous-produits								
Sables (t/an)	103,3	90,6	100	118,6	119,4	78,2	56,2	95,2
Graisses (m3/an)	42,6	11,5	0	18,5	38,4	4,9	8	17,7
Refus de dégrillage(t/an)	24,1	23,9	23,8	17,4	17,0	16,8	18,2	20,2

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe. Une synthèse est faite en fin de document.

V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / abonnés prévus au schéma) : 99,6 %
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : NC
- Schéma réalisé et approuvé en 2004
- Conformité de la collecte, du traitement et de la performance des stations d'épuration : la Police de l'Eau indique pour 2015 que la station est conforme au niveau européen.

V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **70** sur un total possible de 120. Ce résultat correct résulte principalement de la méconnaissance précise des réseaux (âge, matériaux) ainsi que de l'altimétrie du réseau et l'absence de mise en place des plans de renouvellement des conduites.

Ainsi, le **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans est égal à **0,12 %** correspondant au 200 m renouvelés en 2013 par la collectivité et aux travaux menés en 2017.

131 réclamations écrites ont été recensées (143 en 2016), ce qui conduit à un taux de réclamation de **17,6 réclamation pour 1 000 abonnés**. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2016.

Il a été signalé 2 abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements, soit un taux de **0,12 pour 1 000 habitants** (même valeur qu'en 2016).

Il est signalé 13 secteurs qui nécessitent plus d'un curage par an. L'indice du nombre de curage fréquent est donc de **9,45 pour 100 km de réseau** (9,38 en 2016).

Une connaissance correcte des réseaux

Des réclamations raisonnables

VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES

La collectivité et le délégataire ont réalisés de nombreux travaux en 2016-2017 pour améliorer le service, et d'autres projets sont en cours pour 2018 (les chiffres sont arrondis) :

Réalisation	Type	Année	Localisation	Montants des travaux	Subventions
Collectivité	Neuf	2017	Équipements des déversoirs d'orage	190 000 HT	133 000,00 €
Collectivité	Renouvellement	2017	Réseau de collecte	100 000 HT	
Collectivité	Neuf	2018	Réseau de collecte	100 000 HT	
Collectivité	Étude	2017	Étude des micro-polluants	30 000 TTC	Demandée
Collectivité	Étude	2017	Mesures amont/aval station	24 000 TTC	Demandée
Collectivité	Renouvellement	2018	Renforcement bassin tampon de la station	25 000 HT	
Collectivité	Renouvellement	2018	Collecteur Avenue Toctoucau	40 000 € HT	
Délégataire	Neuf	2017	Aménagement de la filière boues	300 000 €	
Délégataire	Renouvellement	2017	3 armoires électriques de postes de refoulement		
			3 pompes de postes de refoulement		

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable.

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés non raccordés au collectif, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la commune en régie.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012, le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. Ce taux a de nouveau augmenté à 10 % en 2014.

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2016, la commune a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2016	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Prix au 1 ^{er} janvier 2018	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	0,00 €/an
Consommation	0,1400 €/m3	0,1400 €/m3	0,1400 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

On constate donc un maintien d'un tarif unique, sans part fixe, de la part communale.

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Pas d'augmentation de la part communale depuis des années

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant à la Commune. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires. Les montants ont été modifiés par le nouveau contrat entré en vigueur début 2016. En particulier, il n'y a plus qu'une seule classe de consommation.

Le jeu des index fait baisser le prix d'environ 1 % entre 2016 et 2017.

En conséquence les tarifs de la part exploitant sont :

Des tarifs simplifiés par le nouveau contrat et en baisse pour 2017

	Prix au 1 ^{er} janvier 2016	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Prix au 1 ^{er} janvier 2018	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	17,20 €/an	17,04 €/an	17,00 €/an	-0,23%	-0,04 €/an
Consommation	0,6204 €/m ³	0,6140 €/m ³	0,6160 €/m ³	0,33%	0,0020 €/m ³

VII.1.4 - Les taxes

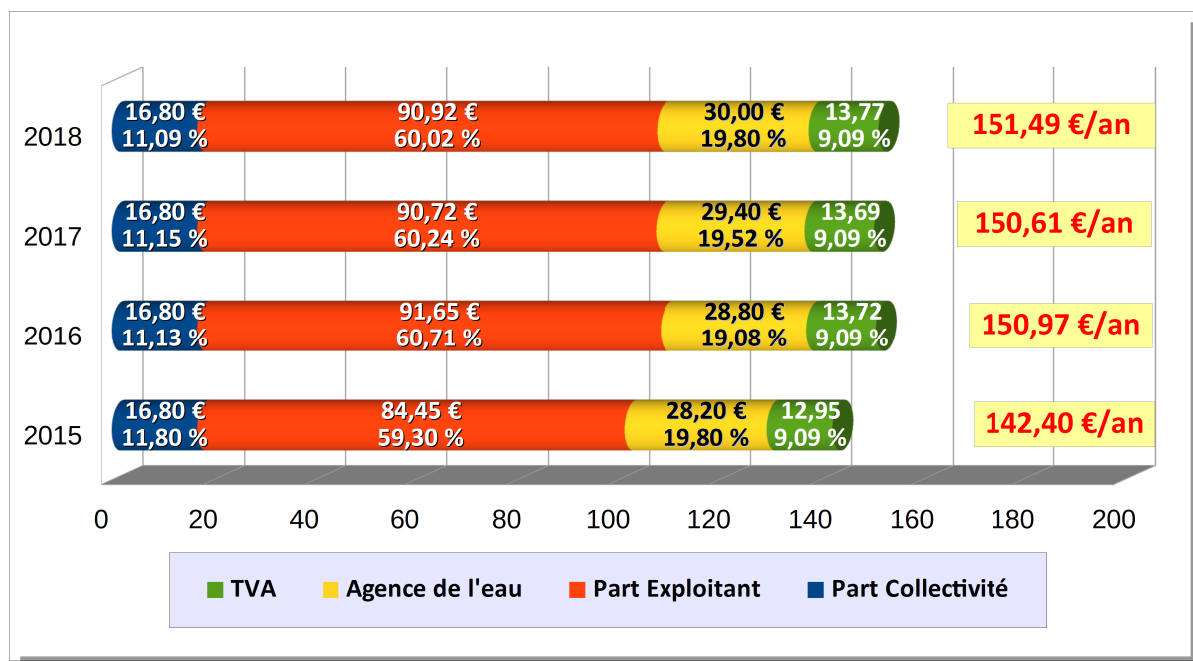
Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %, puis une seconde hausse à 10 % en 2014.

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elles concernent en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" qui augmente de 0,005 €/m³, soit environ +2,15 %/an depuis 2013 pour atteindre 0,245 €/m³ en 2016 et 0,250 €/m³ en 2017.

VII.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est présentée à la page suivante :

Composant d'une facture assainissement de 120 m³/an

60 % du prix de l'assainissement revient au délégataire, 20 % pour l'Agence de l'Eau et seulement 11 % pour la Collectivité

On constate que 60 % du prix de l'assainissement résulte du tarif du délégataire et que la redevance de l'Agence de l'Eau représente près du double de celle de la collectivité.

En 2016, on observe la modification du tarif résultant du nouveau contrat.

En 2017, la baisse de la rémunération du délégataire est compensée par l'augmentation de la taxe de l'Agence de l'Eau. En 2018, une faible hausse de moins de 1 euro pour 120 m³.

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Variation en % 2010/2017	Variation en % 2017/2018
Part collectivité					
Abonnement	0,00 €/an	0,00 €/an	0,00 €/an	/	/
Consommation	0,1400 €/m3	0,1400 €/m3	0,1400 €/m3	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	17,20 €/an	17,04 €/an	17,00 €/an	-0,93%	-0,23%
Consommation	0,620 €/m3	0,614 €/m3	0,616 €/m3	-0,97%	0,33%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Redevance pollution	0,2400 €/m3	0,2450 €/m3	0,2500 €/m3	2,08%	2,04%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2017	Prix janvier 2018	Variation en %	Montant en € / m3
Part collectivité				
Abonnement	0,00 €	0,00 €	/	0,00 €
Consommation	16,80 €	16,80 €	0,00%	0,14 €
Part exploitant				
Abonnement	17,04 €	17,00 €	-0,23%	0,14 €
Consommation	73,68 €	73,92 €	0,33%	0,62 €
Sous total hors taxes	107,52 €	107,72 €	0,19%	0,90 €
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	29,40 €	30,00 €	2,04%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	136,92 €	137,72 €	0,58%	1,15 €
TVA à 10%	13,69 €	13,77 €	0,58%	0,11 €
TOTAL TTC	150,61 €	151,49 €	0,58%	1,26 €

Le prix moyen de l'assainissement pour une consommation de 120 m³/an est de 1,26 €/m³ TTC (1,15 €/m³ HT), soit un total TTC de 151,49 €/an

Ce tableau montre que la variation du prix de l'assainissement est de 0,19% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de 0,58% par rapport à l'année précédente

En ajoutant la redevance assainissement à la part eau potable (159,18 €/an/120 m³), le prix moyen TTC du m³ en 2018 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 2,589 €/m³ (total annuel de 310,67 € TTC).

Le prix moyen indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est de 3,96 €/m³ (données 2015) et il est de 4,01 €/m³ pour l'ensemble de la France (SISPEA, donnée 2016).

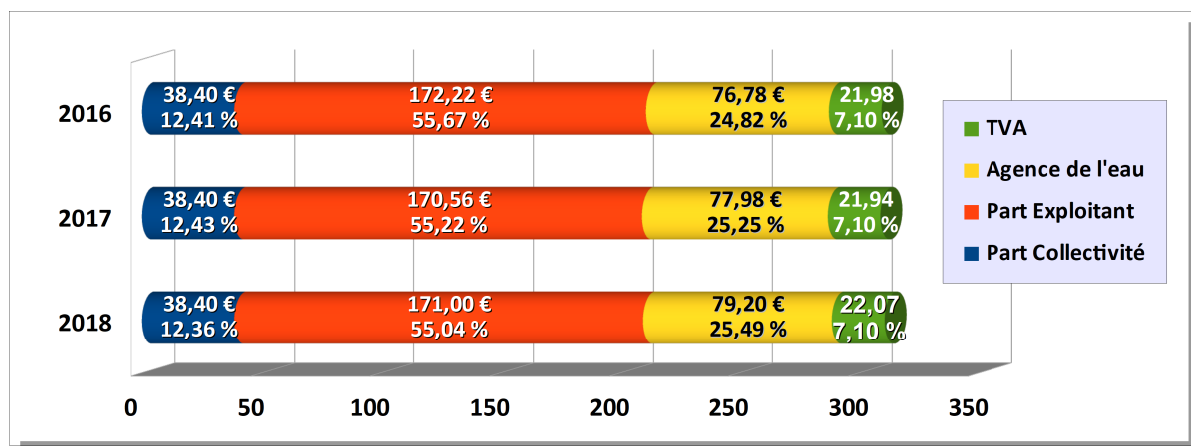
En 2017, pour une consommation de 120 m³/an, un prix global de 150,61 € TTC, soit 1,26 €/m³

La faible augmentation de 2018 est principalement le fait de la redevance de l'Agence

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

Composant d'une facture eau + assainissement de 120 m³/an

Un montant annuel de la facture eau + assainissement en 2017 de 308,88 € TTC, soit un prix de 2,574 €/m³. En 2018 la facture globale de 120 m³ est de 310,67 € TTC, soit un prix de 2,589 €/m³.



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2017 du service peuvent être estimées dans le tableau suivant :

	Commune		Exploitant		
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	7 431		7 431		
Volume vendu	977 977 m ³		977 977 m ³		
Prix abonnement	0,00 €/an		17,04 €/an		
Prix moyen au m ³	0,1400 €/m ³		0,6140 €/m ³		TOTAL
Recettes Part Fixe	0 €	0 €	126 624 €	127 214 €	127 213,54 €
Recettes Consommation	136 917 €	132 312 €	600 478 €	603 272 €	735 584,46 €
Total	136 917 €	132 312 €	727 102 €	730 486 €	862 798,00 €
Rappel 2016		122 796 €		703 458 €	826 254,00 €
Différence 2016/2017		9 516 €		27 028 €	36 544 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

On constate une augmentation des recettes du délégataire et de la collectivité en raison de l'évolution des abonnés et des volumes vendus

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par le Conseil Municipal, on peut retenir le bilan financier suivant :

		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2017	Dépenses	233 070,28 €	130 982,08 €	364 052,36 €
	Recettes	257 561,15 €	202 725,55 €	460 286,70 €
	Balance	24 490,87 €	71 743,47 €	96 234,34 €
Report exercice 2016		272 720,12 €	236 629,42 €	509 349,54 €
Résultat cumulé au 31/12/2017		297 210,99 €	308 372,89 €	605 583,88 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		0,00 €		0,00 €
Clôture exercice 2017		297 210,99 €	308 372,89 €	605 583,88 €

Ce résultat positif permet d'envisager des investissements dont l'adaptation de la station au traitement du phosphore et des réhabilitations de réseaux si nécessaire.

Une augmentation des recettes de la collectivité et de celles du délégataire en raison de la progression du nombre d'abonnés et du volume vendu

Un compte administratif équilibré permettant des investissements

VII.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2016, on obtient les données suivantes :

Année	2016	2017	Variation
Encours de la dette	411 540,87 €	373 148,62 €	-9,3%
Remboursement annuel	57 856,16 €	41 076,79 €	-29,0%
dont capital	48 965,55 €	38 392,24 €	-21,6%
dont intérêts	8 890,61 €	2 684,55 €	-69,8%
Nombre d'abonnés	7 381	7 431	0,7%
Dette par abonnés	55,76 €	50,22 €	-9,9%
Remboursement annuel par abonné	7,84 €	5,53 €	-29,5%

Un service peu endetté.
Une dette par abonné de seulement 50,22 € et un remboursement de 5,53 € par abonné et par an

Une dette en diminution en 2015 et 2016 et se stabilisant à 41 000 €/an jusqu'en 2025

Le tableau ci-dessus intègre deux avances de l'Agence de l'Eau remboursables sur 15 ans sans intérêts. On constate donc une baisse sensible du remboursement de la dette.

Deux emprunts se sont arrêtés en 2015 et un autre emprunt en 2016. La dette par abonnée et le remboursement annuel par abonné est très faible.

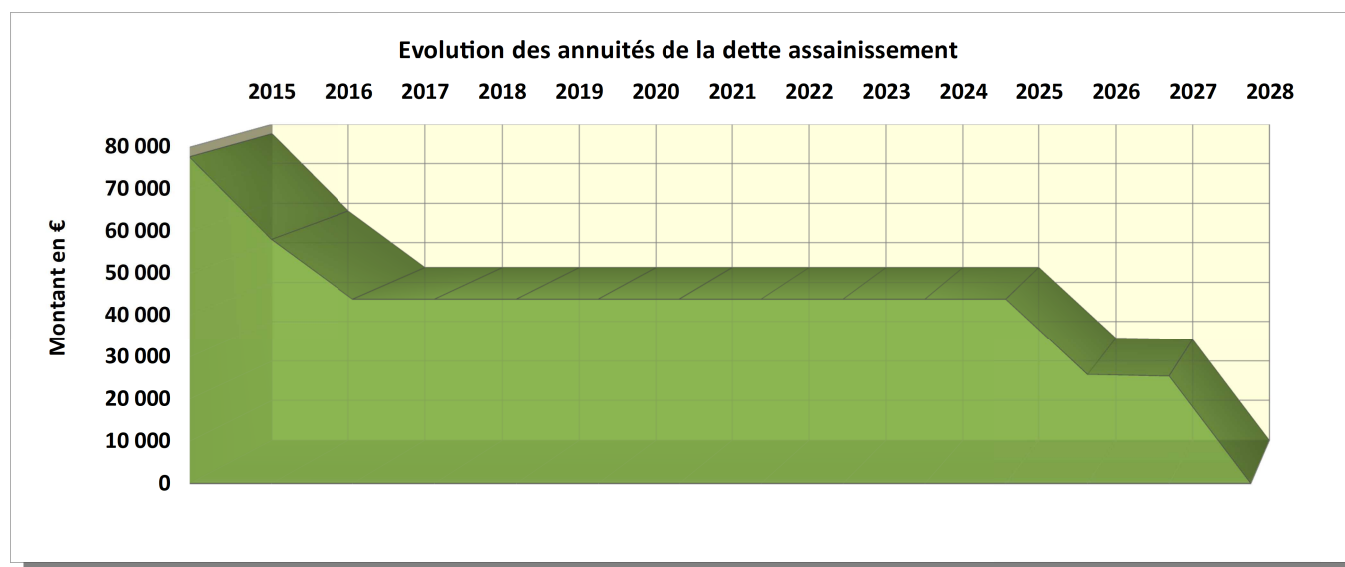
La durée (théorique) d'extinction de la dette est inférieure à 3 ans

Le prix de l'assainissement actuel est donc cohérent avec les charges financières du service.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous.

N°	Année début	Banque	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2017		
										Capital	Intérêts	Annuité
404	2002	CRCA	25 ans	Var.	4,68	10	2027	243 900,00 €	128 932,43 €	12 134,35 €	1 551,73 €	13 686,08 €
405	2005	CE Aqu.	20 ans	Var.	1,65	8	2025	330 000,00 €	169 169,00 €	18 383,65 €	0,00 €	18 383,65 €
407	2012	CDC	15 ans	Var.	2,09	10	2027	100 000,00 €	63 333,47 €	6 666,64 €	1 132,82 €	7 799,46 €
406	2011	Ag. Eau	15 ans	Fixe	0	9	2026	5 434,20 €	3 622,80 €	362,28 €	0,00 €	362,28 €
408	2012	Ag. Eau	15 ans	Fixe	0	10	2027	12 679,80 €	9 298,52 €	845,32 €	0,00 €	845,32 €
TOTAL GÉNÉRAL								692 014,00 €	374 356,22 €	38 392,24 €	2 684,55 €	41 076,79 €

On constate une baisse jusqu'en 2017 pour passer à environ 41 000 € d'annuité au lieu de 78 000 € en 2015. Ce plateau se poursuit jusqu'en 2025 puis on observe une chute brutale des emprunts qui s'arrêteront en 2028 (hors nouvel emprunt ou avance).



VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA. Les calculs sont fournis dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	2016	2017	2016
A - Indicateurs descriptifs du service					
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	16 607	16 607	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	6	6	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	224,1	250,2	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	1,26	1,26	1,974
B - Indicateurs de performance					
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	98,9	99,6	94,4
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	70	70	68,9
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	98,04
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	95,75
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	100	94,92
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100,0	100,0	99,9
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m³	0,000	0,000	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,12	0,13	0,04
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	9,38	9,45	0,25
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,03	0,12	1,2
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	91	100	96
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	60	110	32
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	1,1	2,8	4,3
P257.0	Taux d'impayés	%	0,33%	0,50%	1,94
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	19,4	17,6	2,79

Références : données ONEMA 2016 : valeurs sur synthèse nationale de services de taille similaire

Ces indices sont globalement meilleurs que ceux de l'année précédente et seulement très peu d'indices sont en dessous des valeurs moyennes de l'ONEMA.

- Les résultats sur le système de collecte et la qualité de traitement sont bons ; Il faut cependant réduire les entrées d'eaux parasites, surtout liées à la pluviométrie. Il faut aussi fiabiliser le traitement du phosphore.
- Le taux de renouvellement est faible mais les travaux prévus en vont le faire remonter
- L'indice de connaissance des rejets a augmenté fortement en raison des équipements installés sur les déversoirs et trop plein des postes de refoulement
- Le taux de débordement est plus élevé même si il ne correspond qu'à 2 débordements sur l'année
- La durée d'extinction de la dette est faible même si le niveau de remboursement ne baissera plus avant quelques années ;
- Le taux de réclamations et le taux d'impayés restent acceptables, montrant une bonne qualité du service.
- Le prix de l'assainissement est peu élevé, même après la passation du nouveau contrat qui est plus exigeant

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2017 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 2,57 €/m³ (total annuel de 308,88 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 3,96 €/m³ indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (données 2015). En 2015, avant les changements de contrat, il était de 2,54 €/m³ pour un total de 305,12 € TTC.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **Commune de Cestas**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2017**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Taux de desserte - P201.1**

Nombre d'abonnés du service : **7 431** Ratio AEP : 2,14 hab / abonné
 Nombre d'habitants desservis : 15 902 (Estimation d'après ratio AEP)
 Nombre potentiel d'abonnés : 7 460 (Selon schéma d'assainissement approuvé le 23/09/2004)
Le taux de desserte est de : 99,6% (99,6 % en 2016)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2**A - Plan des réseaux (sur 15 points)**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (sur 45 points)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40 - sur 60 points)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
	TOTAL A		15
10	X		10
0 à 5	95%		5
0 à 15	52%		10
	TOTAL A+B		40
10		X	
0 à 5	45%		0
10		X	
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10		X	
		TOTAL	70

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 70 sur 120

L'indice de l'année 2016 était de : 70 sur 120

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 2004)
 Pollution de la zone collective : 957,86 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)
 Pollution industrielle :

TOTAL 957,86 kg/j de DBO5

2017 2016

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 :

Oui Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 :

Oui Oui

(Données 2015 - Courrier 25 mai 2016)		Conformité collecte (P203.3)	Conformité traitement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)	Total
Station de Mano		Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. NR : non renseigné par la Police de l'Eau

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 137,52 km (138 km en 2016)

	2017	2016	2 015	2014	2013	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,600	0,000	0,000	0,200	0,000	0,160

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 2

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 13

	2017	2016	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,12%	0,03%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,13	0,13	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	9,45	9,38	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 270,3 t MES (17 kg MES/ eq.hab / an) abonnés : 7 431

Production réelle de boues : 250,2 t MES soit 92,55 % (87 % en 2016)

Filière boues : Déshydratation et compostage

Conformité de la filière : **Oui**

Boues éliminées par la filière : 250,2 t MES

Nombre de bilans réalisés : 24

Bilans conformes : **24**

Bilans dans domaine de garantie : **17**

Bilans conformes dans DTG : **17**

	IRH	Auto	Conformité	Taux
Mano		24	24	100,0%

	2017	2016
Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%
Taux global de conformité de la station (tous les bilans)	100,0%	66,7%
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG (P254.3)	100,0%	90,9%

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3

Nombre de points de déversements : 9

a - Indices de Base

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10	X		10
20	X		20
30	X		30
10	X		10
10	X	X	10
TOTAL			100

b - Indices complémentaires si a > 80

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
10		X	
TOTAL			10

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 110 sur 120

L'indice de l'année 2016 était de : 60 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :

7 431 abonnés

Nombre de réclamation :

131 réclamations

Nombre de nouveaux branchements :

51 nouveaux branchements

	2017	2016	
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	17,63	19,24	P258.1

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés : 7 431

Consommation : 0,1400 €/m3

Pessac

Montant abonnement : 0,00 €/an

Volume consommé : 953 406 m3

32 000 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau et taxes :	154 863,01 €	Frais généraux :	6 548,03
Produits financiers :		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	13 926,00 €	Intérêts de la dette :	2 575,05
Recettes d'investissement :	135 702,15 €	Capital de la dette :	38 392,25
Report année 2016 :	509 349,54 €	Immobilisation :	160 741,49
Divers :		Divers :	
TOTAL Recettes :	813 840,70 €	TOTAL Dépenses :	208 256,82 €
Bilan : 605 583,88 €		Reste à réaliser : 0,00 €	
Clôture : 605 583,88 €			

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2017	2016	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	373 148,62 €	411 540,87 €	-38 392,25 €	-9,3%
Recettes totales	304 491,16 €	431 793,05 €	-127 301,89 €	-29,5%
Dépenses totales	208 256,82 €	126 810,25 €	81 446,57 €	64,2%
Capital remboursé	38 392,25 €	48 965,51 €	-10 573,26 €	-21,6%
Amortissements	121 859,00 €	121 490,38 €	368,62 €	0,3%

Montant des factures impayées (année n-1):	17 170 €
Montant des abandons de créances :	226,00 €

5

Montant n-1 3 447 565 €

Volume n-1 977 977 m3

	2017	2016
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	134 627 €	353 948 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	2,8 ans	1,2 ans
Taux d'impayés (P257.0)	0,50%	0,33%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 902
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	6
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	250,2 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (année n+1)	1,26 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	99,6%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	70 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	Conforme
P204.3	Conformité des équipements des stations	Conforme
P205.3	Conformité de la performance des stations	Conforme
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,0001 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,13
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	9,45
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,12%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	110 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	2,8 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	0,50%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	17,63

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 € TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides
pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Féretra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 36 37 38
Fax 0561 36 37 28

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

